

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 13 avril 2023 -

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de présents : 11
Nombre de membres ayant donné procuration : 05
Nombre d'absents non représentés : 16
Quorum : 16

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,
Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 13 avril 2023 à 14H00 sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

12 – VIE UNIVERSITAIRE :
2 – UNITA : demande de création du certificat d'université « Mobilité Rurale UNITA » et bourse à accorder aux étudiants (~~cf. annexe~~)

adopte la création du certificat d'université « Mobilité Rurale UNITA »

donne un avis favorable pour les bourses à accorder aux étudiants

VOTE : POUR : 12 ABSTENTION : 03

Pau, le 25/04/2023
Le Président,



Laurent BORDES